

SEANCE DU 16 MARS 2017	ADMINISTRATION GENERALE
DCM160317-0-01	ELECTION DU MAIRE

CERTIFIE EXECUTOIRE :		NOMBRE DE MEMBRES		CONVOCACTION 10 MARS 2017
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 006-210600656-20170320-DCM160317-0-01-DE Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 20/03/2017	Affichage en mairie le	En exercice	29	
		Présents	25	
		Représentés	2	
		Votants	27	
		Absents	2	

L'An deux mille dix-sept, le jeudi 16 mars, à 17H30, le conseil municipal de la Commune de La Gaude, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Madame Claude BRUN, Doyenne d'âge.

Secrétaire de Séance : Madame Monique TOSELLO.

ETAIENT PRESENTS

Mme Claude BRUN, M. Bruno BETTATI, Mme Vanessa SIEGEL, M. Jean-François FOUREL, Mme Laurence SCIARRI, M. François AMMI, Mme Monique TOSELLO, M. Alexis FONTAINE, ~~Mme Barbara MERLINO~~, M. Laurent FUGEN, Mme Christine MALOT, M. Jean-François SALUZZO, Mme Pascale MONROLIN, M. Jean-Marie VALENZA, Mme Laetitia ROUBAUD, M. Roger DROUIN, Mme Sophie CAMUZARD EDDAHABI, M. Jean-Marie CUER, Mme Evelyne SERRA, M. Bernard HULLIN, Mme Aline JOULIE, ~~M. Arnaud LAMBERT~~, M. Michel DESSUS, Mme Christiane COTTO, M. Jean-Marc BOURDARIAT, M. Jean-Pierre ALFONSI, Mme Anne-Marie ALBERO, ~~Mme Marina PROTZENKO, M. Frédéric LEFÈVRE.~~

PROCURATIONS

Mme Barbara MERLINO à M. Bruno BETTATI,
M. Arnaud LAMBERT à Mme Vanessa SIEGEL.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Claude BRUN, doyenne d'âge.

Madame Claude BRUN, Présidente de séance, procède à l'appel, constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

Madame Monique TOSELLO est nommée secrétaire de séance à l'**unanimité**.

Madame Claude BRUN rappelle que Michel MEÏNI, Maire, a fait part à Monsieur le Préfet par lettre du 27 février 2017 de sa décision de démissionner de ses fonctions de Maire et de conseiller municipal. Monsieur le Préfet a accepté la démission de Michel MEÏNI par lettre du 2 mars 2017 et notifié à la commune le 3 mars 2017.

Il y a donc lieu de procéder à l'élection du Maire, et ce conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Claude BRUN, rappelle que l'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le candidat le plus âgé est alors élu.

La présidente de séance demande les candidatures.

Sont candidats : M. Bruno BETTATI et Mme Vanessa SIEGEL

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne, fermée, son enveloppe contenant son bulletin de vote.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
Nombre de bulletins blancs, nuls ou enveloppes vides : 0
Nombres de suffrages exprimés : 27
Majorité absolue : 14

Monsieur Bettati : 15 voix
Madame SIEGEL : 12

Madame Claude BRUN, Présidente de la séance, déclare M. Bruno BETTATI, qui a obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour, élu Maire, et lui cède immédiatement la présidence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

FAIT et DÉLIBÉRÉ les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Fait à La Gaude, le 16 mars 2017
La Présidente de séance,


Claude BRUN

